

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> février 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 janvier 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. M. Philippe MONNIER, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

					EXTENSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE GAULLE POUR L'ADJOUT D'UN CANDÉLABRE		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2024	02	01	10	00			
ÉLUS		26				CONVOCAATION	25-01-2024
PRÉSENTS MAXI		20				RÉUNION	01-02-2024
MANDANTS		4				AFFICHAGE	02-02-2024
ABSENTS		2				TRANSMISSION	07-02-2024
APTES A VOTER		24				<b>Contrôle de Légalité : DCLE/2</b>	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES	
<b>MAJORITÉ MUNICIPALE</b>	LABBÉ Henri	Maire	X				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X				
	POUGET Léo	5è Adjoint	X				
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X				
	HUET Jean-Marie	CMD1	X				
	CHARLOT Karine	Conseillère	X				
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X			
	DONNARD Roxane	Conseillère	X				
	DURAND Philippe	CMD2	X				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X				
	LESNARD Pierre	CMD4			X	Bruno HERNOT	
	MANIS Cécile	Conseillère			X	Brigitte GUINARD	
ROUXEL Benoit	CMD5		X				
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X					
LEMEE Ginette	Conseillère			X	Philippe MONNIER		
MORIN Yannick	Conseiller			X	Maryvonne CHALVEZ		
<b>MINORITÉ</b>	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère	X				
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X				
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X				
	LE BRICON Bruno	Conseiller	X				
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>		<b>20</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		

## **10 – EXTENSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE GAULLE POUR L'AJOUT D'UN CANDÉLABRE**

L'ajout d'un candélabre en face le n°1 rue de Gaulle est nécessaire. Le coût total des travaux est estimé à 5 832 € TTC avec une participation de la commune à hauteur de 3 602,17 €.

### **VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS**

**Vu** le transfert de la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22);

**Considérant** le règlement approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 en date du 20 décembre 2019 ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission voirie, réseaux divers et logistique en date du 15 janvier 2024,

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

**D'APPROUVER** Le projet d'éclairage public d'extension EP suite à l'aménagement de la rue de Gaulle présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 5 832 € TTC, Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3 602,17 €. Le montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapporte le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

L'appel de fond se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata de paiement à celle-ci.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- |                      |    |
|----------------------|----|
| - Votes favorables   | 24 |
| - Votes défavorables | 00 |
| - Abstentions        | 00 |

ERQUY, Le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Philippe MONNIER



Le Maire,

Henri LABBE

